



Département du Calvados
Commune d'Argences - CCAS
Extrait de la séance du conseil d'administration du 17 février 2026

Le mardi 17 février 2026 à 16h le conseil d'administration, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Françoise ISABEL, Maire

Date de convocation : 03/02/2026

En exercice : 11
Présents : 7
Procurations : 1
Quorum : 6

Etaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Florence GUERIN, Martine BUTEUX, Michel VALLEE, Pierrette BOULLIN et Jean-Paul COUE

Absents avec procuration de vote : Brigitte FIQUET-ASSIRATI pour Jean-Paul COUE

Absent sans procuration de vote : Stéphanie SALERNO, Véronique WANTZ et Pascal CHABAUD

Secrétaire de séance : Pierrette BOULLIN

Délibération 2026-003 – Débat d'orientation budgétaire 2026

Les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations Budgétaires (ROB). Il doit donner lieu au sein du Conseil d'administration à un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers. Le rapport est présenté en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	7	Procurations	1	Votants	8
Abstentions	0	Contre	0	Pour	8

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2026 telles que définies dans le rapport joint en annexe ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Présidente**

Annexe délibération 2026-001 CCAS – Rapport d’orientation budgétaire

Le Débat d’Orientation Budgétaire s’applique non seulement aux communes de plus de 3500 habitants mais aussi à leurs établissements publics administratifs.

Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Conseil d’Administration de CCAS au cours des 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat qui a pour but de préparer l’examen du budget primitif.

1. Les missions du CCAS

Les compétences du CCAS sont définies par le Code de l’Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par le conseil d’administration dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

1.1. Missions obligatoires :

- Participer à l’instruction des dossiers d’aide sociale légale
- Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenir à jour un fichier des demandes de prestations d’aide sociale légale et facultative
- Conduire une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la population de la commune

1.2. Missions facultatives

Les interventions du CCAS d’Argences concernent l’ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité. Les aides accordées par le CCAS d’Argences peuvent être :

- Des bons d’aide alimentaire ou de carburant
- La prise en charge partielle de loyer, de facture d’énergie, de pompes funèbres...
- Des aides remboursables.

2. Son organisation

Le CCAS est administré par un Conseil d’Administration présidé de plein droit par le Maire.

Les pouvoirs propres du Président du Conseil d’Administration sont :

- Convoquer le conseil d’administration
- Préparer et exécuter les délibérations du conseil
- Ordonner les dépenses et les recettes du budget du CCAS

Madame Guérin en tant que membre du CCAS et adjointe au Maire délégué à « la solidarité et aîné » reçoit les Argençais en difficulté. Elle recense les informations telles que l’identité, la composition du foyer, les ressources et les charges mensuelles. A l’issue de ce rendez-vous, les personnes peuvent être soit dirigées vers un autre organisme (conseil départemental, épicerie sociale, assistante sociale...), soit se voir accorder une aide communale facultative.

- Concernant les questions d’attribution de logement social, les demandeurs sont reçus par Madame Buteux, conseillère municipale déléguée au logement.

3. L'année 2025

3.1. Les ressources

Le budget principal de la commune a versé une subvention de 7.000 €.

1.1. Les dépenses : 6 197,51 €

1.1.1. Bilan des dépenses

Type de dépenses		2023	2024	2025	
Administration	Adhésion UNCASS	130,65 €	132,37 €	135,54 €	
	Insertion marché public mutuelle			36,00 €	
	Assurance	150,04 €	153,76 €	161,45 €	
	Maintenance logiciel	152,32 €	162,59 €	167,05 €	
	Admission en non valeur			100,00 €	
Aides facultatives	Aides alimentaire	690,00 €	798,76 €	1 904,07 €	26 bénéficiaires
	Aide Assurance	109,09 €		- €	
	Aides cantine/garderie/voyage scolaire	75,90 €	100,00 €	591,00 €	2 bénéficiaires
	Aides centre de loisirs				
	Aide voyage scolaire	100,00 €			
	Aides énergie-carburant	560,00 €	1 346,15 €	1 882,40 €	18 bénéficiaires
	Aide loyer	150,00 €	499,31 €	920,00 €	5 bénéficiaires
	Aide frais obsèques	400,00 €		300,00 €	1 bénéficiaire
Total aides facultatives		2 084,99 €	2 744,22 €	5 597,47 €	34 bénéficiaires différents
Total dépenses		2 518,00 €	3 192,94 €	6 197,51 €	

Les aides alimentaires peuvent être attribuées sous forme de bon à dépenser au magasin Leclerc ou à l'épicerie sociale « La Passerelle ». 14 personnes sont allées à « La Passerelle » et 15 chez Leclerc.

1.1.2. Pass'eau

La SAUR a créé le dispositif « PASS'EAU », un fond d'aide au règlement des factures d'eau, en partenariat avec les CCAS.

Il consiste à allouer un montant aux CCAS avec lesquels une convention a été signée, pour venir en aide aux familles en difficulté et les aider ainsi à faire face au règlement de leur facture d'eau.

Pour l'année 2025, elle a bénéficié à 13 foyers avec un minimum de 30 € et un maximum de 220 €, pour un montant total de 900 €.

CCAS - RESULTATS 2025 PREVISIONNELS

		2022	2023	2024	2025
FONCTIONNEMENT	RECETTES	122,00	198,00	3 213,50	7 000,00
	DEPENSES	2 440,39	2 518,00	3 192,94	7 117,91
	RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	-2 318,39	-2 320,00	20,56	-117,91
	RESULTAT REPORTE N-1	7 657,82	3 618,63	1 298,63	1 319,19
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	5 339,43	1 298,63	1 319,19	1 201,28
INVESTISSEMENT	RECETTES	240,00	1 720,80	285,71	920,40
	DEPENSES	1 840,80	0,00	285,71	0,00
	RESULTAT N	-1 600,80	1 720,80	0,00	920,40
	RESULTAT REPORTE N-1	-120,00	-1 720,80	0,00	0,00
	RESULTAT CUMULE	-1 720,80	0,00	0,00	920,40
	R.A.R. RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	R.A.R. DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE DES R.A.R.	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE DE FINANCEMENT	-1 720,80	0,00	0,00	920,40
RESULTAT GLOBAL		3 618,63	1 298,63	1 319,19	2 121,68
AFFECTATION	RESERVES D'INVESTISSEMENT	1 720,80	0,00	0,00	0,00
	REPORT DE FONCTIONNEMENT	3 618,63	1 298,63	1 319,19	1 201,28

1. Orientations 2026

1.1. Prévisions budgétaires 2026

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Aides	4 820,00€	Département	30,00 €
Cotisation UNCCAS	140,00 €	Ville Argences	6 200,00 €
Maintenance logiciel	170,00 €		
Assurance	180,00 €		
Amortissement logiciel	920,00 €		
TOTAL DF	6 230,00 €	TOTAL RF	6 230,00 €